

► Informations générales

Cours

Sigle et section	PSY2128H
Titre long	Psychologie et monde du travail
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Hiver 2026
Horaire	Vendredi 8h30 à 11h30 ** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral
Mode de formation	En présentiel
Site StudiUM	Oui
Description courte et préalables disponibles ici : https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/	

Personne enseignante

Nom et titre	Marc-Antoine Gradito Dubord, Ph. D. Professeur adjoint
Coordonnées	Marc-antoine.gradito.dubord@umontreal.ca
Disponibilités	Sur demande

Auxiliaire d'enseignement

Nom	À déterminer
Coordonnées	À déterminer
Disponibilités	À déterminer

▶ Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours propose une exploration approfondie des contributions majeures de la psychologie contemporaine dans l'environnement professionnel. Il constitue une introduction essentielle aux fondements théoriques, aux avancées de la recherche et aux applications pratiques en psychologie du travail et des organisations (T/O). L'enseignement s'articule autour de deux axes principaux. Le premier volet (cours 1 à 5) aborde les processus organisationnels fondamentaux : le recrutement et la sélection du personnel, les méthodes d'évaluation de la performance, ainsi que les stratégies de formation et de développement des compétences. Le second volet (cours 6 à 12) examine la dimension sociale du travail et analyse comment les individus évoluent et se développent au sein de leur environnement professionnel.

Objectifs spécifiques

Ce cours vise à doter les étudiants d'une solide base de connaissances en psychologie du travail et des organisations. Les participants développeront une compréhension approfondie des différentes facettes de cette discipline et de ses applications concrètes dans le monde professionnel. Ils découvriront notamment les rôles et responsabilités du psychologue T/O, ainsi que les diverses situations où les organisations font appel à l'expertise des cabinets spécialisés en psychologie du travail. Cette formation permet ainsi de saisir la portée et l'impact de cette spécialisation dans le contexte organisationnel moderne.

Compétences développées

À l'issue de cette formation, les participants auront développé trois compétences essentielles.

- Premièrement, ils maîtriseront les fondements de la psychologie du travail et des organisations, incluant ses objectifs fondamentaux, ses axes de recherche prioritaires et ses domaines d'intervention professionnelle.
- Deuxièmement, ils démontreront une capacité d'analyse rigoureuse, basée sur des fondements théoriques et empiriques solides, concernant les processus de sélection, d'évaluation et de développement du personnel, les dynamiques relationnelles entre les individus et leur organisation, ainsi que l'environnement social du travail et ses enjeux.
- Troisièmement, ils seront en mesure de proposer des solutions pertinentes et adaptées face aux différentes problématiques organisationnelles, notamment en matière de gestion des talents, d'optimisation des relations individu-organisation et d'amélioration du climat social et des conditions de travail.

Méthodes pédagogiques utilisées

L'enseignement s'appuie sur une approche pédagogique diversifiée. Les concepts fondamentaux sont présentés lors de séances magistrales interactives, enrichies par des lectures complémentaires soigneusement sélectionnées. Pour favoriser l'intégration des apprentissages, la formation alterne entre théorie et pratique. Des exercices appliqués et l'analyse d'études de cas concrètes permettent aux participants de consolider leurs acquis et de développer leur capacité à mobiliser ces nouvelles connaissances dans des situations professionnelles réelles.

Plan de cours

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2026-01-09	Introduction à la psychologie du travail et des organisations	Présentation du plan de cours et introduction à la matière	Chapitre 1
Cours 2 2026-01-16	Analyse du travail	Retour sur la séance 1 et présentation des principales méthodes d'analyse du travail	Chapitres 2 & 3
Cours 3 2026-01-23	Gestion de la performance	Retour sur la séance 2 et présentation de la gestion de la performance au travail	Chapitre 4
Synthèse de discussion (2,5%)			
Cours 4 2026-01-30	La sélection du personnel	Retour sur la séance 3 et présentation des méthodes de sélection du personnel	Chapitres 5 & 6
Cours 5 2026-02-06	Le développement des compétences	Retour sur la séance 4 et présentation sur le développement des compétences au travail	Chapitre 7
Cours 6 2026-02-13	La motivation au travail	Retour sur la séance 5 et présentation sur la motivation au travail	Chapitre 8
		La théorie de l'autodétermination au travail	Forest, J., Gradito Dubord, M. A., Olafsen, A. H., & Carpentier, J. (2023). Shaping tomorrow's workplace by integrating self-determination theory: a literature review and recommendations., In Richard M. Ryan (ed.), <i>The Oxford Handbook of Self-Determination Theory</i> https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780197600047.013.45 ,
		Synthèse de discussion (2,5%)	

Plan de cours

Cours 7 2026-02-20	Séance de révision en classe	Révision de la matière des séances 1 à 6	Lectures des séances 1 à 6
Cours 8 2026-02-27	Examen INTRA (35%)	Matière des séances 1 à 6	Lectures des séances 1 à 6
Semaine de lectures 2026-03-06	Pas de cours	N/A	
Cours 9 2026-03-13	Attitudes, émotions et comportements au travail	Présentation des conséquences du travail sur les attitudes, les émotions et les comportements des employés Présentation du cas et des questions du travail de session	Chapitres 9 & 10
Cours 10 2026-03-20	Groupes et équipes de travail	Retour sur la séance 9 et présentation sur les groupes et les équipes de travail Synthèse de discussion (2,5%)	Chapitre 12 Grenier, S., Gagné, M., & O'Neill, T. (2024). Self-determination theory and its implications for team motivation. <i>Applied Psychology</i> , 73(4), 1833–1865. https://doi.org/10.1111/apps.12526
Cours 11 2026-03-27	L'influence social au travail	Retour sur la séance 10 et présentation sur les notions du pouvoir, des habiletés politiques et du leadership au travail	Chapitre 13
Cours 12 2026-04-03	Congé universitaire		

Plan de cours

Cours 13 2026-04-10	La santé psychologique au travail et le développement organisationnel	Retour sur la séance 11 et présentation sur la santé psychologique au travail et le développement organisationnel Synthèse de discussion (2,5%) Remise du travail de session (20%)	Chapitres 11 et 14
Cours 14 2026-04-24	Examen FINAL (35%)	Matière des séances 9 à 13	Lectures des séances 9 à 13

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Plan de cours

► Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Examen en classe	Séances 1 à 6 Questions à choix multiples et à développement.	2026-02-27	35%
Examen en classe	Séances 9 à 13 Questions à choix multiples et à développement.	2026-04-24	35%
Remise de travail en ligne (max. 4 pages)	Clarté de l'analyse Démonstration d'une compréhension juste du cas présenté Pertinence des solutions présentées	2026-04-10	20%
Participation	Réalisation en équipe d'un exercice de synthèse de la matière à effectuer en classe.	2026-01-23	2,5%
Participation	Réalisation en équipe d'un exercice de synthèse de la matière à effectuer en classe.	2026-02-13	2,5%
Participation	Réalisation en équipe d'un exercice de synthèse de la matière à effectuer en classe.	2026-03-20	2,5%
Participation	Réalisation en équipe d'un exercice de synthèse de la matière à effectuer en classe.	2026-04-10	2,5%

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Dépôt des travaux L'ensemble des travaux sont à remettre sur Studium en format Word dans la section de remise de travail appropriée avant minuit.

Matériel autorisé aux examens Aucun matériel est autorisé.

Absence à un examen En vertu des articles 9.7 et 9.9 du Règlement des études de premier cycle, vous devez obligatoirement motiver votre absence à un examen, et ce, le plus tôt possible. Les pièces justificatives doivent être dûment datées, signées et envoyées par courriel à l'enseignante. Le cas échéant, le certificat médical doit

Plan de cours

préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé.

Qualité de la langue

Pour tous les travaux à remettre, la politique départementale sur la qualité de la langue sera appliquée, c'est-à-dire qu'il sera possible de retrancher jusqu'à 10% de la note pour les fautes d'orthographe et les erreurs grammaticales.

Seuil de réussite exigé

La note de passage pour ce cours est D (50%).

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

Documents

Livre

Spector, P. (2020). *Psychologie du travail et des organisations*. De Boeck Supérieur. ISBN : 978-2-8073-1963-9

Articles scientifiques

- Forest, J., Gradito Dubord, M. A., Olafsen, A. H., & Carpentier, J. (2023). Shaping tomorrow's workplace by integrating self-determination theory: a literature review and recommendations., In Richard M. Ryan (ed.), *The Oxford Handbook of Self-Determination Theory* <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780197600047.013.45>,
- Grenier, S., Gagné, M., & O'Neill, T. (2024). Self-determination theory and its implications for team motivation. *Applied Psychology*, 73(4), 1833–1865. <https://doi.org/10.1111/apps.12526>

L'ensemble des articles scientifiques obligatoires seront déposés sur Studium.

Ouvrages en réserve à la bibliothèque

N/A

Équipement (matériel)

L'ensemble du matériel pédagogique soutenant l'apprentissage sera déposé sur Studium la veille de chaque cours.

Ressources complémentaires

Documents

Les documents nécessaires à l'apprentissage seront disponibles via la plateforme Studium hormis les lectures associées au livre.

Sites Internet

Studium

Guides

Citer selon les normes de l'APA : <https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa>

Plan de cours

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Retard pour la remise des travaux

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue

Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Plan de cours

Seuil de réussite exigé dans un cours

Cours avec barème littéral : Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-01-22**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-03-13**

Évaluation de l'enseignement

Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures

d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entraînera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Plan de cours

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est pas autorisé.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante

<https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français

<https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide)

<https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM

<https://bib.umontreal.ca/services>

(suite – page suivante)

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Plan de cours

Politique universitaire

Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme

Bureau du respect de la personne

<https://respect.umontreal.ca/accueil/>

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.**

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminements honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)